

A V I S

A U X

BONS FRANÇOIS.



A V I S

N O U

BONS FRANÇOIS



# A V I S

A U X

## B O N S F R A N Ç O I S

O U

EXTRAIT D'UNE BROCHURE,  
intitulée: *TRÈS-HUMBLE REMONTRANCE*  
*D'UN CITOYEN AUX PARLEMENS DE*  
*FRANCE, en 1771.*



---

M. DCC. LXXXVIII.



AVIS

À V. X.

BONS FRANÇOIS

OU

EXTRAIT D'UNE BROCHURE,

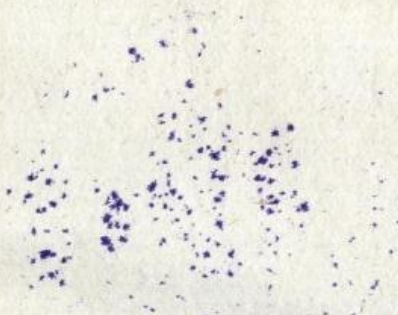
intitulée: L'ÉTAT-DEMENTI DE LA FRANCE

ET DE SON CITIZEN AUX PARLEMENTS DE

FRANCE, EN 1790.



M. DCC. LXXXIII.







# A V I S

## AUX BONS FRANÇOIS

OU

EXTRAIT D'UNE BROCHURE,  
intitulée : *TRÈS-HUMBLE REMONTRANCE*  
*D'UN CITOYEN AUX PARLEMENS DE*  
*FRANCE*, en 1771.

---

**E**N admettant un droit de réclamation ,  
il faut pourtant convenir que ce droit ne  
peut être illimité ; qu'il faut nécessairement  
qu'il y ait un point où l'effort cesse, & que  
ce point est marqué par la persistance de  
la volonté suprême , principe fondamental  
de toute Monarchie, proprement dite ; que  
dix siècles se sont écoulés dans ces principes ;

A iij





que l'équilibre s'est pourtant toujours soutenu, & que le vrai moyen de risquer à tout perdre, en pareil cas, c'est de faire craindre tout.

Supposer dans l'avenir un Prince assez méchant, ou assez stupide pour renverser une constitution à laquelle il doit tout, c'est calomnier en quelque sorte la postérité. Si un Roi de ce caractère pouvoit exister en France, les lois qu'on souleve aujourd'hui, & qu'on réclame avec tant d'appareil, ne l'enchaîneroient pas; & si ce Roi n'est en effet qu'une chimere, pourquoi les réclame-t-on? L'esprit d'indépendance a donc inspiré, seul, les nouvelles & violentes maximes des Parlemens? Maximes inconnues, même dans les emportemens trop connus de la Fronde.

On demande aujourd'hui compte au Souverain même de ses mouvemens particuliers; on lui peint l'acte de justice qu'il se permet, comme une violation des droits de la Magistrature, (forme religieuse devant laquelle il faut baisser un œil respectueux, & dont on ne connoît plus ni l'extension ni la valeur)! Mais l'objet capital est de diviser les opinions; de balancer les impressions de l'Autorité, & de



la rendre problématique. Les larmes du peuple n'ont pour l'ordinaire trouvé chez eux que des défenseurs souples & complaisans ; mais la dignité ou les intérêts des Magistrats y trouveront toujours des martyrs aveugles , qui n'ont pas senti que leur opiniâtreté à n'accorder rien , accusoit leurs dispositions à tout usurper.

Eh ! depuis quand donc les droits des Citoyens sont-ils si étroitement liés avec l'indépendance des Magistrats ? Vous n'existiez pas avant Philippe-le-Bel. Près de trois siècles sont écoulés , depuis Hugues Capet jusqu'aux premiers Etats-Généraux , assemblés sous la troisième race. Où reposoit donc alors cette chère indépendance ?

La liberté publique se forma sous la protection du Trône ; on ne l'a due ni à des Arrêtés , ni à des Remontrances des Parlemens : elle fut le bienfait de l'Autorité même ; mais avec les réserves que cette même Autorité dut prescrire. Donc celle que vous réclamez ne vous appartient pas ; celle dont nous devons jouir n'est point votre ouvrage.

Pourquoi donc supposez-vous que les Rois veulent vous ravir ce que les Rois seuls vous ont





donné? Non, Noffeigneurs, ce ne font point nos droits qu'on attaque, mais vos ufurpations qu'on réprime. La fortune de l'Etat ne tient point à la vôtre : vous n'êtes ni fes repréfentans de droit, ni fes protecteurs de fait. Vous vous efforcez en vain d'unir nos reffources & vos prétentions; cette adrefse ne peut tromper que ceux qui ont réfolu de l'être.

Un mauvais Miniftre ( ou même un mauvais Roi ), eft un volcan qui s'embrafe & s'éteint; mais des Parlemens, rivaux de leur Souverain, feroient l'éternel fléau de la Nation.

M. de Lamoignon, dans un Requittoire du 14 Janvier 1719, s'exprimoit ainfi :

» Nous ne reconnoiffons en France d'autre  
 » Souverain que le Roi. C'eft fon autorité qui  
 » fait la loi : les Etats-Généraux du Royaume  
 » n'ont que la *remontrance*, & la très-humble  
 » fupplication. Le Roi défere à leurs doléances  
 » & à leurs prieres, fuivant les regles de fa  
 » prudence & de fa juftice... Car s'il étoit  
 » obligé de leur accorder toutes leurs demandes  
 » ( dit un de nos plus célèbres Auteurs ), il  
 » cefleroit d'être Roi «.

Quelle eft donc la fource de votre autorité?



de qui la tenez-vous ! — De la Nation ? — elle a donc voulu se donner deux maîtres ! — De la loi ! — il n'en existe point de fondamentale qui vous attache à sa défense : s'il en existe d'un autre genre, elle ne peut être que la volonté antérieure de nos Rois mêmes, dès-lors toujours révocable, & toujours subordonnée aux circonstances. Deux principes qui se heurtent en politique, sont pour le moins aussi absurdes qu'en morale.

Voici comment François I.<sup>er</sup> s'exprime, en parlant aux Députés du Parlement, sur l'affaire du Concordat : — » Je fais qu'il y a dans mon  
 » Parlement des gens de bien & des gens sages ;  
 » mais je fais aussi qu'il y a des fous, turbulens  
 » & téméraires. Je les connois ; je fais même les  
 » discours qu'ils osent tenir sur ma conduite...  
 » Je suis Roi aussi bien que mes Prédécesseurs ;  
 » je veux être obéi comme eux. Vous me  
 » vantez sans cesse Louis XII & son amour pour  
 » la justice ? Sachez que la justice m'est aussi  
 » chère qu'à lui... Mais ce Roi, si juste, a  
 » pourtant quelquefois chassé du Royaume des  
 » rebelles, quoiqu'ils fussent Membres des  
 » Parlemens.... Ne m'obligez pas à l'imiter



» dans sa rigueur... Il n'y a qu'un Roi de  
 » France ; mon Parlement veut aujourd'hui  
 » s'ériger en Sénat de Venise?... Qu'il se  
 » borne à la justice : elle est plus mal admi-  
 » nistrée qu'elle ne l'a été de cent ans « !

On lui représentoit que la règle s'opposoit à un arrangement nouveau qu'il vouloit établir dans le Parlement : » Apprenez ( leur répondit-il ), que cette règle n'est que la volonté de mes  
 » Prédécesseurs. Je suis Roi aussi bien qu'eux ;  
 » je veux être obéi « ; & sa volonté prévalut.

Comment , Nosseigneurs , comment vous soustraire à cet exemple, aussi mémorable que décisif?... Voilà donc notre constitution marquée par un trait de lumière qui dissipe tous vos problèmes politiques?... Vous voilà donc forcés de soutenir, ou que François I.<sup>er</sup> fut un tyran , ou que les Magistrats de son temps furent des traîtres? paradoxe également révoltant ! Aussi le courageux Olivier , Premier Président, après avoir marqué beaucoup de sévérité, ne crut pas que la fidélité & la révolte fussent des termes synonymes.

Or , Nosseigneurs , avez-vous d'autres devoirs à remplir que le Parlement du seizième



siècle?... Car enfin croyez-vous , en n'enregistrant pas , que vous détruissiez la possibilité d'un tyran ? Et si vous ne la détruisez pas , quel avantage croyez-vous donc retirer de votre résistance ? Ignorez-vous que le moyen le plus sûr de rendre un Roi despote , c'est de trop contrarier un Roi juste ?... Si vous trouviez des tyrans qui vous protégeroient contre eux , & si vous le deveniez vous-mêmes , qui nous défendrait contre vous ?

Avez-vous cru de bonne foi , que le droit de Remontrance renfermoit ultérieurement un droit d'opposition ?.. Ignorez-vous donc que le premier constitue la liberté dans la Monarchie , & que le second annéantit la Monarchie par la liberté ?.. Que si le droit de Remontrance renferme celui d'opposition , vous êtes en effet *nos maîtres* ? & que s'il ne le renferme pas , vous n'êtes en effet que *des rebelles* ?.. Car alors , point de lois , si vous ne les adoptez ; point d'exécution , si vous ne la prononcez... Que reste-il donc à la Souveraineté ? l'humble & modeste privilège de provoquer vos toutes-puissantes délibérations !.. Est-ce donc là le partage des Rois ?





Eh ! comment donc cette Royauté s'est-elle jusqu'ici soutenue malgré toute la foiblesse de plus d'un regne , la difficulté des circonstances , les orages des factions , la tolérance des minorités ? Elle subsiste cependant !... & vous qui feignez de la reconnoître , vous en avez presque toujours respecté l'usage... Que dis-je ? vous osez aujourd'hui beaucoup plus qu'on n'osa jamais en France ! On ne s'arrête point au présage ; on nous montre nos malheurs déjà réalisés ; on représente le Trône environné de conseils atroces & sinistres ; la bonté , l'humanité , la justice du Roi , cédant aux noires impressions & au ressentiment particulier d'un seul homme ; l'effroi répandu dans toutes les familles ; l'incertitude jetée sur toutes les fortunes ; enfin la destitution des Magistrats , comme la violation de toutes les lois & de tous les principes. Eh quoi ! si la création & l'investiture de vos Offices ont été un acte libre de la volonté de nos Rois , la destitution de ces mêmes Offices , dans les cas d'une désobéissance générale , pourroit-elle n'en pas dépendre ? Louis XI auroit donc préparé des chaînes à ses Successeurs ? .. Et Louis XI l'auroit-il pu valablement ?



Où donc, en ce cas, repose enfin ce sceptre que nous devons respecter?.. Est-ce à Paris, à Toulouse, à Rouen, &c. &c.? Vous ne laissez donc à votre Maître que le choix de la violence ou de la honte? Quel délire! quelle frénésie!

Vous la poussez au point, Nosseigneurs, qu'il ne tient pas à vous que l'esprit qui vous anime ne devienne l'esprit national. D'un mot, vous voudriez enchaîner nos jugemens: ma vie ne dépend que des lois; & vous osez croire que mon honneur & ma sûreté dépendent de vous?.. Fut-il jamais un despotisme plus odieux, & un caractère de faction plus marqué?

Si ma voix pouvoit être écoutée, je dirois aux Grands du Royaume: Quelle est la source de cette splendeur qui vous environne? Ces titres, ces rangs dont vous êtes si jaloux, ces dignités qui vous flattent & vous distinguent, à qui les devez-vous?.. Vous vous obscurcissez pourtant, vous tombez avec le Trône?.. & vous ne l'affermissez pas! Je dirois à la Noblesse guerrière: Est-ce pour l'honneur des Parlemens que vous avez combattu, que vous avez vaincu à Fontenoy? ont-ils reçu vos sermens? la Cou-



ronne du Grand & Bon HENRI, arrosée du sang de vos aïeux, va tomber à vos yeux ; & vous ne la soutez pas !... Je dirois à ces familles éplorées : Vous appartenez aux lois, elles vous restent ? ... & vous les abandonnez !... Je dirois enfin à tous : Imprudens ! quelle est votre espérance ? vous ne voulez point de maître , & vous vous créez deux cents despotes !... quels impôts leur protection a-t-elle détournés ? de quel fardeau vous a-t-elle affranchis ? Ce prétendu rempart qui vous éblouit, ne l'avez-vous pas vu presque toujours tomber à la première impression d'Autorité ?

O mes chers concitoyens , ne déchirons pas de nos propres mains le sein de la Patrie !... la guerre gronde de loin, des Puissances jalouses nous observent : respectons ce même Trône que nous avons juré de défendre !... si nous l'avilissons, nous ravissons à nos peres le prix de leur sang, & nous perdons d'avance le prix du nôtre !

Je finirois par dire aux Parlemens mêmes : Si vos motifs sont aussi purs que vous le publiez, revenez de ce moment d'erreur qui vous égare, & transportez-vous dans les âges futurs : Quel



avenir préparez-vous à la France !... Cette victoire sur l'Autorité que vous jugez , dites-vous , nécessaire , ouvrira pour nos neveux une source inépuisable de maux. Ce Sénat que vous élevez , ce Trône que vous abaissez , lutteront à jamais l'un contre l'autre , jusqu'à ce que la constitution dénaturée cede la place ou au despotisme ou à l'anarchie ;... & vous servirez d'époque à ce déplorable événement : vos noms , malheureusement célèbres , seront inscrits dans nos fastes ; .. & le peuple , victime de ces combats ambitieux & politiques , ne les répétera qu'en gémissant. Quelle gloire funeste ! est-elle faite pour des François ?

Rendez-vous donc aux vœux des sages & vrais patriotes ? ... pliez enfin sous cette main souveraine qui ne s'appesantit jamais qu'involontairement ? .. & si l'honneur , en effet , vous touche , vous ne le trouverez qu'au pied du Trône.

---



ab... venir préparer vous à la France!... C'est  
votre victoire sur l'Autriche que vous jugez, d'ac-  
corder, nécessaire, ouverte pour nos neveux  
une source inépuisable de maux. C'est ainsi que  
vous devez, ce... l'indigne que vous abaissez,  
ne... l'indigne à jamais l'un contre l'autre, jusqu'à ce  
que la confusion dévante cède la place au  
au... l'indigne on à l'Autriche!... les vous  
servir d'épave à ce déplorable événement:  
vos noms, malheureusement célèbres, seront  
inscrite dans nos fastes;... de la peine, victime  
de ces combats sans valeur & perdus, ne  
les répèterez qu'en gémissant. Quelle gloire lu-  
mette! est-elle faite pour des Français?  
Rendez-vous donc aux vœux des Français &  
vrais patriotes?... Pliez enfin sous ce joug  
l'Autriche qui ne s'appesantit jamais sur un o-  
pressionnement!... & si l'Autriche, en effet, vous  
trouche, vous ne le mouvez point du pied de  
l'Autriche.

